

PROCURATION – REMISE DES DIPLÔMES 2025

Si vous ne pouvez pas venir vous-même, votre diplôme pourra être remis à une personne de votre choix (parents ou autres) sur présentation de la procuration ci-dessous renseignée, signée par vos soins **et accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité.**

La personne qui viendra retirer votre diplôme devra présenter également sa propre pièce d'identité.

Je soussigné(e), étant lauréat(e) d'un examen obtenu à la session 2025 autorise, Monsieur, Madame à retirer, à ma place, mon diplôme au lycée Louis Juvet .

Fait le /..... /.....

Signature du/de la lauréat(e) :